

Directeur de la publication : Pierre MONZANI, Directeur de l'INHES - Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

Président du conseil d'orientation de l'OND : Alain BAUER, Criminologue

Les personnes mises en cause au 1^{er} semestre 2006¹

Christophe SOULLEZ, Chef du département de l'OND et Cyril RIZK, Responsable des statistiques à l'OND

Les personnes mises en cause pour atteintes aux biens au 1^{er} semestre 2006

Voir
Repères
n°1

Au premier semestre 2006, alors que le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens a baissé de 2,4 % par rapport à la même période de 2005, le nombre de personnes mises en cause s'est accru de 1,5 %, passant de 156 300 à 158 640. Les évolutions des faits constatés, d'une part, et celles de faits élucidés et des personnes mises en cause, d'autre part, suivent des tendances très différentes. Depuis 2002, le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens baisse alors que celui des faits élucidés et des personnes mises en cause augmente.

La hausse du nombre de personnes mises en cause pour atteintes aux biens est due à celle des mis en cause pour des actes de destructions et dégradations. Entre janvier et juin 2006, 42 630 personnes ont été mises en cause pour destructions et dégradations, soit + 6,4 % par rapport à 2005 (+ 2 551 mis en cause). Les mis en cause pour vols, au 1^{er} semestre 2006, sont en légère baisse : on en compte 116 000 en 2006, soit - 0,2 % (- 210 mis en cause). Les mis en cause pour vols violents sont cependant en hausse de 4,3 % (+ 494 mis en cause). Leur nombre dépasse 12 000 au premier 1^{er} semestre 2006, sachant que les faits constatés de vols violents ont connu, au cours de cette période, une hausse de 6 % par rapport à 2005.

Près de 54 000 mineurs ont été mis en cause pour atteintes aux biens au 1^{er} semestre 2006, soit 6,4 % de plus qu'en 2005 (+ 3 244 mis en cause). Le nombre de majeurs est lui en baisse de 0,9 % (- 903 mis en cause). La part des mineurs mis en cause au 1^{er} semestre est passée de 32,5 % en 2005 à 34 % en 2006. La hausse des mineurs mis en cause se concentre sur trois types d'atteintes aux biens : les vols à l'étalage (+ 991 mis en cause), les vols violents sans

arme (+ 429 mis en cause) et les destructions et dégradations (+ 1 763 mis en cause). La part des mineurs mis en cause pour incendie volontaire atteint 47 % au premier 1^{er} semestre 2006.

Environ 24 500 femmes ont été mises en cause pour atteintes aux biens au cours des 6 premiers mois de 2006. Cela représente 15,5 % des mis en cause. Cette part est stable par rapport à 2005. Sous l'effet de la hausse des mineurs mis en cause pour vols à l'étalage, la part des femmes mises en cause pour ces vols s'accroît et dépasse 36 % au 1^{er} semestre 2006. Elle se situe à un niveau bien plus faible, inférieur à 10 %, pour les vols violents et les destructions et dégradations, même si les mises en cause pour ces atteintes sont en augmentation.

Le nombre d'étrangers mis en cause pour atteintes aux biens est en baisse de 9,3 % au 1^{er} semestre 2006 : on en compte 20 400 au cours de ces 6 mois, soit 2 100 de moins qu'en 2005. La part des étrangers mis en cause passe de 14,4 % en 2005 à 12,9 % en 2006. Cette évolution est en grande partie la conséquence de la baisse des étrangers mis en cause pour vols à la tire (- 491 mis en cause) et pour vols à l'étalage (- 1 178 mis en cause). En 2005, la part des étrangers mis en cause était de 56,6 % pour les vols à la tire et de 27,8 % pour les vols à l'étalage. En 2006, elles sont en baisse, se situant respectivement à 39,9 % et 23,8 %.

Les personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique au 1^{er} semestre 2006

Voir
Repères
n°2

Au cours du premier semestre 2006, 218 300 faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été constatés par les services de police et les unités de gendarmerie, soit 6,8 % de plus qu'en 2005. Dans le

même temps, le nombre de personnes mises en cause pour ces infractions est passé de 107 000 à près de 117 000, soit une hausse de 9,1 %. Année après année, la hausse globale du nombre des faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique s'accompagne d'une augmentation incidente des mis en cause. Cela est dû à la nature des faits constatés de violences : à l'exception des vols avec violences, il s'agit le plus souvent de plaintes contre un auteur connu.

L'évolution du nombre de mis en cause pour les différents types d'atteintes violentes ou avec menaces de violences dépend très largement de l'évolution des faits constatés. Les faits de violences physiques crapuleuses enregistrés au premier semestre ont augmenté de 5,9 % entre 2005 et 2006 et les personnes mises en cause de 4 %. L'augmentation des faits de violences non crapuleuses a été plus forte (+ 9,7 %) tout comme celle des mis en cause (+ 12,7 %). Les faits constatés de violences sexuelles sont en baisse de - 5,8 % et on observe une baisse du même ordre (- 5,5 %) pour les mis en cause. Ces taux de variation sont tout aussi proches pour les menaces : ils se situent à + 5,3 % pour les faits constatés et + 4,9 % pour les mis en cause.

Au premier semestre 2006, près de 26 600 mineurs ont été mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique. Ce nombre est en hausse de 19,3 % par rapport au premier semestre 2005. Ce taux est trois fois supérieur à celui mesuré pour les majeurs mis en cause (+ 6,4 %). En conséquence, la part des mineurs mis en cause pour ces atteintes progresse : elle atteint 22,7 % en 2006 alors qu'elle était de 20,8 % au premier semestre 2005. L'augmentation des mineurs mis en cause pour violences physique non crapuleuses est particulièrement forte : elle s'établit à + 27,8 %. Près de 16 000 mineurs ont été mis en cause pour ces infractions entre janvier et juin 2006.

(1) Pour les études complètes des quatre indicateurs, le lecteur se reportera aux numéros 1 à 4 de la collection « Repères » (OND/INHES, octobre 2006).

Le nombre de femmes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique est accru plus fortement que celui des hommes entre les premiers semestres 2005 et 2006 : il est passé de 12 480 à plus de 14 100, soit + 13,1 %. Dans le même temps, le nombre d'homme mis en cause augmentait de 8,5 % pour atteindre 102 700. La part des femmes mises en cause pour ces atteintes est en hausse régulière : elle franchit sur la première moitié de 2006 le seuil des 12 %.

La part des étrangers mis en cause au premier semestre est, quant à elle, stable depuis plusieurs années : elle se situe au voisinage de 14 % depuis le premier semestre 2000. En 2006, elle est précisément de 14,2 %. De janvier à juin, un peu plus de 16 600 personnes de nationalité étrangère ont été mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique. Ce nombre est en hausse de 8,7 %, soit une valeur proche de celle relative aux mis en cause français (+ 9,1 %).

Les personnes mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières au 1^{er} semestre 2006

Voir Repères n°3

Le nombre de faits constatés d'escroqueries et d'infractions économiques et financières est en hausse au premier semestre 2006. En 6 mois, environ 162 500 faits de cette nature ont été enregistrés, soit 2,1 % de plus qu'au premier semestre 2005. Par rapport à 2001, il est cependant en baisse de 14 %. L'évolution du nombre de personnes mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières s'inscrit dans une tendance différente de celle des faits constatés. Leur nombre est en augmentation de 20 % depuis 2001. Cette hausse est notamment de 3,7 % entre les premiers semestres 2005 et 2006, passant de 43 736 à 45 361 faits.

Pour chaque personne mise en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières au premier semestre 2006, environ 2,3 faits ont été élucidés. Ce nombre moyen de faits élucidés par mis en cause est particulièrement élevé pour les escroqueries et les infractions assimilées qui forme la délinquance dite « astucieuse ». Il s'établit à 2,7 pour ce contentieux, ce qui signifie que les 32 870 personnes mises en cause pour délinquance astucieuse de janvier à juin 2006 ont permis d'élucidés plus de 89 000 faits.

Les faits de délinquance astucieuse élucidés au premier semestre 2006 sont en baisse de 8,1 % par rapport à la même période de 2005. Or, dans le même temps, le nombre de

personnes mises en cause est quasiment stable. Cela signifie que d'un semestre à l'autre le nombre moyen de faits élucidés par mis en cause a varié très significativement. Les infractions économiques et financières ne présentent pas cette particularité : les nombres de faits constatés, de faits élucidés et de personnes mises en cause évoluent de façon relativement homogène. Au premier semestre 2006, environ 12 500 personnes ont été mises en cause pour ces infractions, soit 16,9 % de plus qu'en 2005. Ce taux d'accroissement est proche de celui des faits constatés (+ 15,5 %).

Les mineurs représentent moins de 4 % des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières. Au premier semestre 2006, leur nombre était inférieur à 1 800. Le seul contentieux qui se signale par une part des mineurs mis en cause supérieure à 10 % est la falsification et l'usage de cartes de crédits.

Plus d'un quart des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières sont des femmes. Entre janvier et juin 2006, 11 850 femmes ont été mises en cause pour ces infractions. Ce nombre est en hausse de 1,5 % par rapport à 2005, soit une hausse plus faible que celle observée pour les hommes (+ 4,5 %). La part des femmes mises en cause atteint près de 40 % pour les falsification et usage de chèques volés.

Le nombre d'étrangers mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières augmente régulièrement depuis plusieurs années : il était de moins de 5 000 au premier semestre 2002 et il atteint près de 7 900 en 2006. Il est en hausse de 12,2 % par rapport au premier semestre 2005. Entre ces deux périodes, la part des étrangers mis en cause est passée de 16,1 % à 17,4 %.

Les personnes mises en cause pour infractions révélées par l'action des services au 1^{er} semestre 2006

Voir Repères n°4

Au premier semestre 2006, 168 000 faits ont été constatés dans le cadre des actions d'initiative de la police et de la gendarmerie. Le nombre de ces infractions révélées par l'action des services est en hausse de 2,6 % par rapport au premier semestre 2005. En 5 ans, les faits constatés se sont accrus de 52,3 %. Au premier semestre 2001, environ 110 000 d'entre eux avaient été enregistrés. L'évolution du nombre de personnes mises en cause est, à quelques nuances près, la même que celles des faits constatés. Entre janvier et juin 2006, 167 200 personnes ont été mises en cause pour

infractions révélées par l'action des services, soit 1,7 % de plus qu'en 2005. Par rapport à 2001, ce nombre est en hausse de 55 %.

Les infractions révélées par l'action des services sont principalement des infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) et des infractions à la police des étrangers. Lors du premier semestre 2006, 74 928 personnes ont été mises en cause pour ILS, soit près de 45 % du total des mis en cause. Ce nombre est en baisse de 0,8 % par rapport à la même période de 2005. Avant ce léger recul, il était passé de moins de 50 000 à plus de 75 000 en 4 ans. Les mis en cause pour infractions à la police des étrangers progressent continûment depuis 2001 : leur nombre, pour un premier semestre, est passé de 25 500 en 2001 à plus de 48 500 en 2006, soit + 90,9 %. L'accroissement annuel le plus récent, entre 2005 et 2006, est mesuré à + 8 % (+ 3 700 mis en cause), sachant qu'il avait été précédé d'une hausse de 27,5 % entre les premiers semestres 2004 et 2005 (+ 9 700 mis en cause).

Environ 19 400 mineurs ont été mis en cause pour infractions révélées par l'action des services au premier semestre 2006. Ce nombre est en recul de 7,3 % par rapport à 2005, sous l'effet d'une baisse des mineurs mis en cause pour ILS et pour recels. Dans le même temps, le nombre de majeurs mis en cause augmente de 3 % de telle sorte que la part de mineurs diminue : elle passe de 12,7 % à 11,6 %.

De janvier à juin 2006, 15 300 femmes ont été mises en cause pour infractions révélées par l'action des services, soit un nombre en très légère baisse sur un an (- 0,3 %). On observe une augmentation des femmes mises en cause pour infractions à la police des étrangers qui est compensée par une baisse des femmes mises en cause pour ILS et recels. En tendance, ces variations sont proches de celles des hommes mis en cause. La part des femmes mises en cause varie peu : sur les 6 premiers mois de 2006, elle se situe à 9,2 %, elle était de 9,3 % en 2005.

Près de 63 000 étrangers ont été mis en cause pour infractions révélées par l'action des services au premier semestre 2006. Plus de 47 500 d'entre eux, soit 75 %, sont visés par une procédure d'infraction à la police des étrangers. Les étrangers représentent 37,7 % des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services au premier semestre 2006. Si on exclut les infractions à la police des étrangers, cette part s'établit à 13 %. Elle est notamment de 8,2 % en matière d'ILS. Ces deux taux sont stables depuis plusieurs années.